

Genre du véhicule : Chariot de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrication HYDROMAC	Type HG 95	Fiche d'homologation N° CH. 5402 05
Constructeur Identification	HYDROMAC S.p.A., 10099 San Mauro (I) "HG 95" sur la plaquette du constructeur		valable jusqu'au 31.12.78 bruit
Plaquette constr. N° du châssis Ident. du moteur Importateur princ. Véhicule homologué	à l'avant, sur la tourelle, sous le bras principal à l'avant, à gauche sur la traverse du châssis "354-U" devant le No du moteur, à l'avant, à gauche sous la pompe à injection ERNST KELLER Baumaschinen AG, Grossäckerstrasse 15, 8105 Regensdorf 770 430 003 Signes fixes dans code du type. HG 95		

Châssis		
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues 8
Direction	hydrostatique avec assistance hydraulique	
Transmission	hydro-mécanique, réversible	
Nombre de vitesses	3	Entraînement toutes roues, constant
Frein de service	AV= air comprimé/hydraulique AR= air comprimé	
Frein auxiliaire	2 circuits, à expansion interne, sur toutes les roues à ressorts, progressif, à expansion interne, sur les roues arrière	
Frein d'arrêt	à ressorts **)	
Ralentisseur	-	
Contrôle 2 circ.	***)	

Moteur			
Marque	PERKINS	Type	6.354(354 U)
Construction	en ligne	Temps	4
Carburant	D	Position	arrière
Réfrigérant	eau	Nombre cylindr.	6
Alésage	98,4	Course	127
Cylindrée	5792	CV-impôt	29,50
Puissance en CV	89 DIN-6270	à t/min	2000
Bruit	83	dB/A à t/min	2000
Silencieux	1 = 935 x Ø 250 mm		
Mesure des gaz	BOSCH noircoisement 2,1 (95%), Bucharach 5,0		
Déparasitage	-		

Carrosserie	excavatrice	
Nombre de portes	1	Indic. vit. -
Ceintures sécurité	-	Rétroviseur +) à gauche + à droite
Cale	l= 380x165x210 mm	Attelage -
Antivol	-	
Nombre de places	1 av	centre ar
Dimensions	Int.	ext.
Longueur	7700	Empattements 2600
Largeur	2500	
Hauteur	3700	Voie av 1830 ar 1830
Porte à faux	lat.	Voies av ar
	av 4080	
	ar 1020	Braquage g 15500 d 15200
Distance volant - vers l'avant du véhicule	5000	

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	6620	9820	16440
Charge utile	-		
Poids total	6620	9820	16440
Garantie fabr.	17500		
Dimens. pneus	11,00 - 20	11,00 - 20	(Variantes
Ply / bar	12 / 5,5	12 / 5,5	voir
Charge	11750	11750	remarques)
pour V max	30	30	
Garantie poids remorqueable avec frein	-		
Garantie poids remorqueable sans frein	-		
Garantie poids de l'ensemble	-		
Poids remorqueable testé	-		
Vitesse maximale selon le constructeur	-		
Vitesse maximale testée	21 km/h		

Equipement	CR	(E)	
Feux de route	CR	(E)	
Feux de croisement	A	(E)	
Feux de position	R-S1	(E)	
Feux rouges	R-S1	(E)	
Feux stop	1	(E)	
Clignoteurs	av 1	(E)	5 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av 1/ A (E) sur bras		ar I (E)
Feux de gabarit	av 1/ A (E) sur bras		ar R (E)
Feux complément.	1/ lampe de travail avec témoin lumineux		
Eclairage plaque	1/ balais		
Essuie-glace	BOSCH O 320 143 024 / CH 5 0301 07 avec deux lave-glace		
Avertisseurs	ou d'autres modèles homologués		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)		
Marque et type	HYDROMAC		HG 95
Homologation	N° CH 5402 05		
Carrosserie	excavatrice		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	16440	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	29,50
Poids total	16440	Cylindrée	5792

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : poids total 16440 kg; distance volant - vers l'avant du véhicule 5000 mm.
- ***) Frein à ressorts : pression de service passant par soupape à 3 circuits, pression de libération de secours par le circuit AV, dispositif de libération de secours: levier dans la cabine, plombé; libération de secours mécanique: vis aux cylindres.
- ****) Contrôle 2 circuits : partie air comprimé : manomètre et lampe-témoin
partie hydraulique : contrôle du niveau avec lampe-témoin.
- +) Angle de visibilité de 12 m : obstrué sur la droite par la flèche; un miroir rétroviseur de 300 cm² au moins est obligatoire.
- §) Equipement : le bruit de l'échappement d'air est amorti au moyen de caoutchouc-mousse.

A noter dans le permis de circulation:

- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation: l'arrière du véhicule et le bras pendulaire;
- 140 - les béquilles doivent être repliées et assurées;
- 141 - les parties suivantes doivent être assurées: la tourelle doit être immobilisée; le bras principal doit être maintenu par une pièce intermédiaire de 560 mm; le bras pendulaire doit être maintenu en position par un câble de 3300 mm; le bras de l'excavatrice doit être ramené en position moyenne; ces mesures pour assurer la distance volant - vers l'AV.
- lors de courses de transfert, les engins de travail doivent être enlevés (tenue de route lors de freinages);
- toutes les prises électriques doivent être branchées;
- un feu de gabarit est obligatoire sur le bras pendulaire.

Lieu et date de l'homologation Zurich, 27. + 28.09.77 / 18.11.77

Homologation fédérale des types de véhicules

*)
Chariot de travail
(véhicule spécial)

H Y D R O M A ' C

H G 9 5

CH. 5402 05

Fiche complémentaire

I

Complément du 10.11.78 - Ba/Ad

Variante avec bras principal monobloc:

<u>Dimensions</u>	:	longueur	8600	empattement			2600
		largeur	2500	voies	AV	1830	AR 1830
		hauteur	3820	braquage ϕ	G	15500	D 15200
		porte à faux AV	4980	distance volant -			
		AR	1020	vers l'AV du vhc.			5800 *)

Poids : poids effectif AV 7400 AR 8300 Total 15700.

Equipement : catadioptres latéraux I (E).

*) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 5800 mm.

A noter dans le permis de circulation:

106 - véhicule convoyeur obligatoire;

115 - feu orange obligatoire;

125 - autorisation spéciale obligatoire;

137 - signalisation jaune/noir: l'arrière du véhicule et le bras pendulaire;

140 - les béquilles doivent être repliées et assurées;

141 - doivent être assurés: la tourelle;

le bras principal ne doit pas s'abaisser; est assuré par une
pièce intermédiaire de 1950 mm de longueur;

le bras pendulaire est assuré par un câble de 330 mm de longueur;

- les engins de travail doivent être enlevés (décélération);

- lors de courses de transfert, toutes les prises électriques doivent être branchées;

- feu de gabarit obligatoire sur le bras pendulaire.

Expertise de contrôle du 31.05.79 à Regensdorf - Gau

Valable à partir du No du châssis: 780'330'032

Type du moteur : 6.354 (354 U) avec nouveau réglage de la pompe

Puissance : 70 kW (95 CV-DIN) à 1950 t/min.

Vitesse maximale testée : 19 km/h à 2000 t/min.

Mesures du bruit selon l'OCE :
avec le véhicule en marche : 19 km/h, M3, iA 16,65 = 85 dB/A
à proximité de l'échappement : 94 dB/A à 2000 t/min.

Position du microphone : à 50 cm de l'arrière du véhicule (tourelle),
à 120 cm du sol.

Insonorisation : capot sur le moteur garni de matière absorbante
(25 mm d'épaisseur).

Mesure des gaz : sous pleine charge BOSCH-noircissement 1,2,
à 1900 t/min. (Régime maximum d'utilisation)
en accélération libre Bacharach 3,0.

Complément du 16.07.81 à Berne - Ad

Identification du moteur : "T W" ou "6.354 (354 U) devant le No du moteur.